

Lignes directrices D-Blaze® pour la finition et l'utilisation d'adhésifs

La finition du bois ignifugé D-Blaze® avec une peinture ou une teinture peut inhiber la performance ignifugeante du traitement. Nous n'approuvons pas la finition du bois D-Blaze. Cependant, si une finition est requise, nous recommandons d'utiliser une peinture ou une teinture ignifugeante. Nous n'avons pas de recommandations pour ces produits.

Les finis sont couramment appliqués au bois ignifugé pour les scènes, les tribunes, les podiums, les vestibules d'église, etc. L'application d'un fini sur le bois D-Blaze disqualifiera également notre couverture de garantie. Voir ci-dessous pour les considérations si un fini est nécessaire pour le bois D-Blaze.

Le bois ignifugé D-Blaze de Viance peut être fini ou collé avec de bons résultats. Le traitement est à base d'eau et ne traverse pas les finis appliqués correctement. Les précautions et les procédures pour la finition ou le collage du bois traité sont similaires à celles du bois non traité. Comme pour le bois non traité, la performance du fini et de l'adhésif dépend fortement de la teneur en humidité, de l'essence, de la préparation de la surface, de la méthode d'application et du système de finition.

TENEUR EN HUMIDITÉ

La teneur en humidité du bois est un facteur critique pour déterminer l'efficacité des finis et des adhésifs pour le bois, qu'il soit traité ou non. On oublie souvent la teneur en humidité quand on cherche à terminer un projet de construction rapidement. Si la teneur en humidité est trop élevée, il est probable que la performance du fini ou de l'adhésif soit réduite. Consulter le fabricant du fini ou de l'adhésif pour déterminer les paramètres d'application.

Même si le bois d'œuvre et le contreplaqué D-Blaze sont toujours séchés au four après traitement (KDAT), un temps de séchage supplémentaire est nécessaire après l'installation en raison de la possibilité de réhumidification sur le chantier ou d'un gain d'humidité causé par un taux d'humidité élevé. De plus, même le bois KDAT frais n'aura pas une teneur en humidité uniforme assez basse pour la finition. Par exemple, le contreplaqué non traité est fabriqué à 6-8 % de teneur en humidité, comparativement au contreplaqué traité qui est se situe à 15 %. C'est pourquoi un séchage supplémentaire sur place est nécessaire, et c'est aussi la raison pour laquelle l'application de fini ou d'adhésif sur du bois fraîchement séparé n'est pas recommandée.

PRÉPARATION DE LA SURFACE

La préparation de la surface est extrêmement importante. En plus d'être parfaitement sèche, la surface doit être exempte de saleté, de dépôts de surface, de poix, de poussière, de moisissure ou d'autres matériaux. Le ponçage, le nettoyage, le grattage, le brossage ou l'essuyage peuvent être nécessaires pour nettoyer la surface. Éviter le lavage ou le lavage à pression, car cela mouille le bois à nouveau. Les finis ou les adhésifs doivent être appliqués conformément aux recommandations du fabricant.

ESSAI DES ADHÉSIFS OU DES FINIS

En raison de la variété infinie des conditions météorologiques, des expositions des bâtiments, des conditions d'entreposage et des techniques de construction, Viance Treated Wood Solutions ne peut faire de recommandations détaillées sur la finition ou l'utilisation d'adhésifs avec ses produits. Viance Treated Wood Solutions décline toute responsabilité quant à la finition de ses produits, et la garantie ne s'étend pas au bois D-Blaze sur lequel une teinture ou une peinture a été appliquée par voie topique, car le fini peut nuire à la performance du produit ignifugeant.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE TESTER LE SYSTÈME DE FINITION DÉSIRÉ SUR UN ÉCHANTILLON DE MATÉRIAU ET L'EXPOSITION AUX CONDITIONS RÉELLES D'UTILISATION POUR DÉTERMINER SI L'EFFET DÉSIRÉ PEUT ÊTRE OBTENU.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE ACCORDÉE AUX INFORMATIONS FOURNIES PAR VIANCE, LLC.

Les informations contenues dans le présent document sont vraies et exactes au meilleur de notre connaissance, mais sont fournies sans garantie. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, Viance Treated Wood Solutions (« Viance ») décline toute responsabilité et n'assume aucune responsabilité légale pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans le présent document ou de la confiance qui leur est accordée.

